Mondialisation.ca
Centre de recherche sur la mondialisation

La Russie a « violé » l'espace aérien turc parce que la Turquie a « déplacé » sa frontière.

Par Moon of Alabama
Mondialisation.ca, 06 octobre 2015
moonofalabama.org

Région : Moyen-Orient et Afrique du Nord
Thème: Guerre USA OTAN
Analyses: SYRIE

Les avions russes en Syrie « ont violé l'espace aérien turc » nous répètent les agences médiatiques. Mais un précédent rapport montre que cette affirmation est probablement fausse et que ce sont les Etats-Unis qui poussent la Turquie à diffuser cette propagande.

Reuters (lundi 5 octobre 2015, 07:54 BST) :La Turquie dit qu'un avion de guerre russe a violé son espace aérien

Samedi, un avion de guerre russe a violé l'espace aérien turc près de la frontière syrienne, ce qui a obligé la force aérienne turque à dépêcher deux jets F-16 pour l'intercepter, a déclaré, lundi, le ministère des Affaires étrangères.

Le ministère des Affaires étrangères a convoqué l'ambassadeur de Moscou pour protester contre cette violation, selon un communiqué envoyé par courriel. La Turquie a exhorté la Russie à ne pas renouveler une telle violation, ou elle serait tenue pour « responsable de tout incident regrettable qui pourrait se produire. »

AFP (10:20 • 5 octobre 2015 : La Turquie intercepte un jet russe violant son espace aérien

La Turquie a déclaré lundi que ses avions F-16 avaient, pendant le week-end, intercepté un avion de chasse russe qui avait violé l'espace aérien turc près de la frontière syrienne, et l'avaient forcé à rebrousser chemin.

Voici maintenant ce que McClatchy a écrit dans un plus long article sur ces violations de l'espace aérien, plusieurs heures avant que Reuters et l'AFP aient fait état de la déclaration de la Turquie :

ISTANBUL – Lors d'une sortie effectuée en Syrie, un avion militaire russe a volé dans un rayon de cinq miles (environ 8 km, ndt) de la frontière turque et est peut-être entré dans l'espace aérien de la Turquie, ont déclaré, dimanche, des officiels turcs et américains.

…

Un officiel turc de la sécurité a déclaré que vendredi tôt dans la matinée, un radar turc avait repéré un avion russe à al Yamdiyyah, un village syrien situé à la frontière turque. Il a dit que des avions de combat turcs l'auraient attaqué s'il était rentré dans l'espace aérien turc.

Mais un responsable militaire américain a indiqué que l'incident avait failli dégénérer en affrontement armé. Il a lu un rapport selon lequel l'avion russe avait violé l'espace aérien

turc de 8 km, et que des jets turcs avaient décollé pour l'intercepter, mais que l'avion russe était retourné dans l'espace aérien syrien avant qu'ils ne puissent l'atteindre.

Le responsable de la sécurité de la Turquie a dit qu'il ne pouvait pas confirmer cette déclaration.

Ce sont donc les États-Unis, et non la Turquie, qui ont mentionné les premiers cette violation de l'espace aérien et le décollage des avions de combat. La source turque ne pouvait pas confirmer leurs allégations.

Mais comment peut-on parler de violation de l'espace aérien alors que les avions russes « *volaient dans un rayon de cinq miles* (environ 8 km, ndt) *de la frontière turque et étaient peut-être entrés dans l'espace aérien turc* ». Les avions russes volaient dans l'espace aérien syrien. Dire qu'ils « pourraient être entrés » dans l'espace aérien turc c'est comme dire que la terre « pourrait être plate ». Eh bien, peut-être qu'elle l'est, après tout ?

Le fait est que les Russes volent tout près de la frontière et bombardent les positions de certains combattants anti-syriens que la Turquie soutient. Ils ont de bonnes raisons de le faire :

La ville, dans une région montagneuse du nord de la province de Lattaquié, a été une importante route de contrebande de personnes et de de marchandises entre la Turquie et la Syrie, et elle a, selon les rapports, servi de principale porte d'entrée aux armes livrées aux rebelles syriens par les Amis de la Syrie, un groupe de pays occidentaux et du Moyen-Orient dirigé par les Américains.

Il se peut bien, en effet, qu'un avion russe ait légèrement franchi la frontière en manœuvrant. Mais la vraie raison pour laquelle le responsable militaire américain et la Turquie peuvent se plaindre de ces « violations », est que la Turquie a unilatéralement « déplacé » la frontière turco-syrienne de 8 km au sud :

La Turquie maintient une zone tampon de 8 km à l'intérieur de la Syriedepuis juin 2012, depuis qu'un missile syrien de défense aérienne a abattu un avion de chasse turc qui s'était égaré dans l'espace aérien syrien. En vertu des nouvelles règles d'engagement mises en vigueur depuis, l'armée de l'air turque considèrera toute cible qui se trouve à moins de 8km de la frontière turque comme un ennemi et agira en conséquence.

Si les règles d'engagement syrien « déplaçaient » la frontière nord de la Syrie jusqu'à la mer Noire, est-ce que tout avion volant en Turquie orientale violerait l'espace aérien syrien ? Personne ne peut croire à de telles absurdités et c'est la raison pour laquelle personne ne devrait accepter ces idioties américano-turques. Les avions russes n'ont pas à respecter la « nouvelle » frontière turque mais seulement la frontière légale.

Le fait qu'un avion empiète parfois légèrement sur la partie turque en raison d'une urgence ou d'autres circonstances accidentelles ne serait pas non plus une raison suffisante pour commencer une guerre OTAN-Russie.

Article original en anglais : Russia « Violated » Turkish Airspace Because Turkey « Moved » Its Border, Moon of Alabama, 5 octobre 2015

Traduction : Dominique Muselet, publié par le Comité Valmy.

La source originale de cet article est moonofalabama.org
Copyright © Moon of Alabama, moonofalabama.org, 2015

Articles Par : Moon of Alabama

Avis de non-responsabilité : Les opinions exprimées dans cet article n'engagent que le ou les auteurs. Le Centre de recherche sur la mondialisation se dégage de toute responsabilité concernant le contenu de cet article et ne sera pas tenu responsable pour des erreurs ou informations incorrectes ou inexactes.

Le Centre de recherche sur la mondialisation (CRM) accorde la permission de reproduire la version intégrale ou des extraits d'articles du site Mondialisation.ca sur des sites de médias alternatifs. La source de l'article, l'adresse url ainsi qu'un hyperlien vers l'article original du CRM doivent être indiqués. Une note de droit d'auteur (copyright) doit également être indiquée.

Pour publier des articles de Mondialisation.ca en format papier ou autre, y compris les sites Internet commerciaux, contactez: media@globalresearch.ca

Mondialisation.ca contient du matériel protégé par le droit d'auteur, dont le détenteur n'a pas toujours autorisé l'utilisation. Nous mettons ce matériel à la disposition de nos lecteurs en vertu du principe "d'utilisation équitable", dans le but d'améliorer la compréhension des enjeux politiques, économiques et sociaux. Tout le matériel mis en ligne sur ce site est à but non lucratif. Il est mis à la disposition de tous ceux qui s'y intéressent dans le but de faire de la recherche ainsi qu'à des fins éducatives. Si vous désirez utiliser du matériel protégé par le droit d'auteur pour des raisons autres que "l'utilisation équitable", vous devez demander la permission au détenteur du droit d'auteur.

Contact média: media@globalresearch.ca